

**FORMULAIRE DE CONTACT
 ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE PAN ANEF
 DEMANDE de RDV et D'INFORMATIONS**



→ Je complète le formulaire, je joins les documents demandés

→ je le dépose **sous enveloppe** dans la boîte aux lettres portant ce **dessin**, accessible, de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi, au 97 rue Molière - 69003 Lyon. **Si je l'envoie par courrier il ne sera pas recevable**

1. J'écris mes coordonnées en MAJUSCULES en complétant toutes les cases

NOM	
PRENOM	
Date de naissance	
Nationalité	
Numéro étranger (AGDREF) ou numéro de Visa	
Numéro de téléphone	
Adresse mail	

2. Je joins une copie de mon titre de séjour/de mon visa

→ sans cette copie, ma demande ne sera pas traitée

3. Je précise ma demande en cochant les cases correspondantes:

J'ai besoin de l'accompagnement du Point d'accès numérique (PAN) pour mes démarches sur l'Administration numérique des étrangers en France (ANEF)



➤ Je suis Bénéficiaire de la Protection internationale (BPI) : OUI NON

➤ Je demande

- un titre de séjour : 1ère demande renouvellement
- un titre de voyage
- un DCEM pour (nom de l'enfant) _____
- la naturalisation par décret hors mariage

J'ai besoin d'un accompagnement informatique

- je n'ai pas accès à un ordinateur, un scanner
- je n'ai pas d'adresse mail
- je n'ai pas de compte ANEF

Je rencontre un blocage informatique

- je ne peux pas déposer ma demande
- mon visa n'est pas reconnu
- je reçois un message d'erreur
- je sélectionne le message proposé ci-dessous ou je joins une copie de mon écran

ATTENTION

L'administration n'a pas connaissance de la date de remise de votre dernier titre de séjour. Si vous êtes bien en possession de ce document et que vous souhaitez le renouveler, nous vous invitons à vous connecter au site internet de la préfecture dont dépend votre résidence pour vous renseigner sur les possibilités d'accueil et signaler le problème.

[Retourner à l'accueil](#)

DEMANDE INVALIDE

 Demandeur non éligible

Vous n'êtes pas reconnu Bénéficiaire de la Protection Internationale.
 Vous ne pouvez donc pas accéder à cette téléprocédure. Pour en savoir plus, vous pouvez vous rapprocher de la préfecture dont vous dépendez.

[Fermer la fenêtre](#)

 La téléprocédure de demande de titre de séjour pour ce motif n'est pas accessible en ligne pour le moment. Nous vous invitons à vous connecter au site internet de la préfecture dont dépend votre résidence pour vous renseigner sur les démarches à effectuer.

 Certaines informations que vous avez saisies sont incorrectes. Veuillez vérifier votre saisie.

